



PREAVIS MUNICIPAL – N° 02/2024
Conseil communal du 25 mars 2024
Dépassement budgétaire
demande de crédit complémentaire au budget de
fonctionnement 2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Conformément aux dispositions du Règlement cantonal du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes et de l'article 88 du Règlement du Conseil communal du 9 mai 2016, nous sollicitons l'octroi de compléments pour des charges de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles qu'il n'était pas possible de prévoir lors de l'établissement du budget 2023.

2. CREDIT COMPLEMENTAIRE DEMANDE

Comme annoncé lors de la séance du Conseil communal du 11 décembre 2023 la municipalité sollicite le crédit complémentaire suivant :

Compte 430.314.00 – Entretien des routes et chemins

Budget 2023 voté =	CHF	600'000.00
Charges effectives 2023	CHF	765'439.60
Dépassement =	CHF	165'439.60

A noter que des recettes diverses et des subventions non budgétées de CHF 71'811.80 en lien avec l'entretien des routes réduisent l'impact de l'augmentation des charges mentionnées ci-dessus au niveau du résultat global du dicastère des routes et chemins.

Adresse

Administration communale
Route d'Echallens 1
1417 Essertines-sur-Yverdon

Contact

024 435 13 88
greffe@essertines-sur-yverdon.ch
essertines-sur-yverdon.ch

Horaires

Lun : 17:00 - 18:15
mar - mer - jeu : 8:30 - 11:00

3. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir adopter les conclusions suivantes :

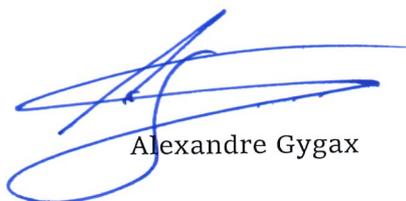
Le Conseil communal d'Essertines-sur-Yverdon,
vu le préavis municipal N° 02/2024
considérant que ce point a été porté à l'ordre du jour,
où le rapport de la commission nommée pour cet objet,

décide

- **d'accorder** à la Municipalité un complément au budget de fonctionnement 2023 représentant une augmentation des charges du poste 430.314.00 de CHF 165'439.60;

Pour la Municipalité

Le Syndic



Alexandre Gygax



La Secrétaire



Karin Racioppi

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 26 février 2024

Municipal responsable : Alexandre Gygax